

Objet de la délibération : **25.04.28 /42 – ARRET DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 31 mars 2025,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

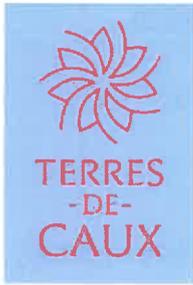
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1032-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /42 – ARRET DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

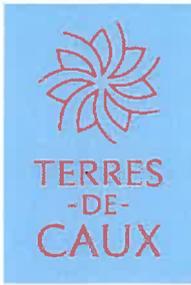
Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025



25.04.28 / 43 - Consolidons l'Europe par ses territoires – Préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 / 43 - Consolidons l'Europe par ses territoires - Préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion

Considérant

- Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens.
- Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales.
- La contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinçant leurs projets et leurs initiatives.
- Le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face.

Considérant

- Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par Etat, et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale.
- Les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

Considérant

- Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires.
- La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la réindustrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci.

Considérant

- La difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.
- Les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'UE, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales,

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion.

Nous appelons les institutions européennes et le gouvernement français :

- A sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.
- A préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.
- A conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.
- A conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.
- A lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.
- A mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales.
- A activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'Etat et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu le projet de délibération proposé par l'AFCCRE et examiné en séance,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent en délibérer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,

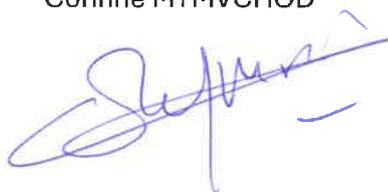
DECIDE d'adopter cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à la transmettre à l'AFCCRE et à signer tout acte en application des présentes

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Objet de la délibération : 25.04.28/ 44 - Mission « 10 ans de l'association des sites » de la famille Grimaldi

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'invitation de SAS Le Prince de Monaco au dixième anniversaire du réseau des Sites Historiques Grimaldi de Monaco le 10 et 11 octobre 2025,

Considérant l'adhésion de la Commune à l'Association en sa qualité de site historique de Monaco,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 4 abstentions,

DECIDE de donner un mandat de mission à Monsieur le Maire à cet effet et d'assurer la prise en charge par la Commune de Terres-de-Caux, des frais de mission à Monaco pour le dixième anniversaire du réseau des Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

DEMANDE qu'il en soit rendu compte à la séance du Conseil municipal d'automne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

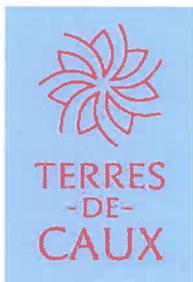
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28/ 44 - Mission « 10 ans de l'association des sites »
de la famille Grimaldi**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28/45 - MISSION ASSISES DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la tenue des Assises de l'Association des petites villes de France du 12 et 13 juin 2025 à Saint Rémy de Provence,

Considérant que cette délégation sera constituée du Maire et d'un adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de donner un mandat de mission à la délégation municipale et d'assurer la prise en charge par la Commune de Terres-de-Caux, des frais de mission de la délégation municipale pour la participation aux Assises de l'Association des petites villes de France du 12 et 13 juin 2025,

DEMANDE à ce qu'il soit rendu compte des travaux à la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

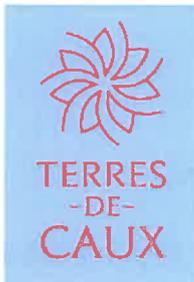
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28/45 - MISSION ASSISES DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte administratif du 05 décembre 2023, qui précise que Caux Seine agglo est devenue propriétaire des parcelles de l'ancienne STEP de Fauville en Caux, cadastrées AH 86 et AH 87 sises Rue du Val Cayeux à Terres de Caux,

Vu la délibération du bureau de Caux Seine Agglo n°Bb.63/03-25 en date du 18 mars 2025,

Considérant que les parcelles AH 86 et 87 concernent en partie des équipements communaux (jardins ouvriers et terrain canin),

Considérant qu'il convient, de procéder à un nouveau bornage des parcelles afin de détacher les lots des équipements communaux pour un transfert entre la commune de terres-de-Caux et Caux Seine Agglo,

Considérant que par effet de dissolution de la communauté de communes Cœur de Caux, des terrains supportant des ouvrages appartenant à Caux Seine Agglo ont été restitués à la commune de Terres-de-Caux, et doivent désormais être transférés à Caux Seine Agglo pour l'exercice de ses compétences.

Considérant qu'il a été convenu entre la commune de Terres de Caux et Caux Seine Agglo de procéder à un échange de parcelles, comme indiqué ci-dessous :

Caux Seine agglo cédera à titre d'échange à la commune de Terres-de-Caux la parcelle suivante :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AH	230	Rue du Val Cayeux	01ha 44a 02ca

Terres de Caux cédera à titre d'échange à Caux Seine agglo les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AH	90	Rue du Val Cayeux	00ha 81a 90ca
ZD	19	L'Ancien Moulin	02ha 30a 00ca
ZD	22	L'Ancien Moulin	03ha 95a 66ca
607ZA	09	Le Village – Ste Marguerite sur Fauville	01ha 13a 23ca

Considérant qu'il a été convenu entre les deux collectivités que cet échange se fera sans soulte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de parcelle entre Caux Seine Agglo et la COMMUNE DE TERRES-DE-Caux comme présenté ci-dessus,

DIT que le transfert sera réalisé par acte administratif,

DIT que l'acte administratif sera établi et publié par les services de Caux Seine Agglo,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

3, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

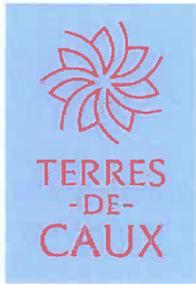
076-200065845-20250428-1036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



**25.04.28 /46 - ECHANGES FONCIER AVEC CAUX SEINE AGGLO**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28/ 47 – ACQUISITION PARCELLE 080 A 952 – Mme CANTAIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la division établie par le cabinet Euclid en date du 30 janvier 2025 pour la parcelle 080 A 952 pour la création de deux parcelles distinctes :

- 080 A 1128 d'une surface de 64ca
- 080 A 1127 d'une surface de 7a83ca

Considérant que la parcelle 1128 appartenant à Mme Cantais Nathalie constitue le parking de la mairie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle 080 A 1128 d'une surface de 64ca,

DECIDE que le montant de l'acquisition de la parcelle est fixé à l'€ symbolique,

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur,

DÉSIGNE l'Etude de Maître DUMONT à Terres-de-Caux pour régulariser les actes notariés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

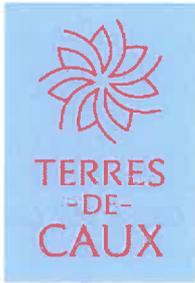
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Berronville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28/ 47 – ACQUISITION PARCELLE 080 A 952 – Mme CANTAIS**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 /48 – CESSION CHEMIN DE LA CAYENNE AU PROFIT DE CAUX SEINE AGGLO

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
Vu la délibération 24.11.04/100 décidant du déclassement du CR 16 sur la commune de Bermonville et de l'enquête publique relative à son aliénation,
Vu l'arrêté municipal en date du 05 novembre 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 décembre au 19 décembre 2024,
Vu l'avis du Service des domaines en date du 11 février 2025,
Vu les réponses apportées par les propriétaires riverains à la mise en demeure,
Considérant que le Service des domaines a estimé la valeur du chemin rural à 1,10€/m² euros.
Considérant que Caux Seine Agglo se doit d'être propriétaire du chemin afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de fixer le prix de vente du mètre carré à 1.10 € par mètre carré, soit un prix total de 4 400€ euros;
- la vente du chemin rural à Caux Seine Agglo ;

DIT que l'acte administratif sera établi et publié par les services de Caux Seine Agglo,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

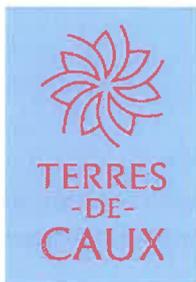
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /48 – CESSION CHEMIN DE LA CAYENNE AU PROFIT
DE CAUX SEINE AGGLO**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 637 à 710 du code civil relatif au servitudes foncières,
Vu la délibération 24.11.04/100 décidant du déclassement du CR 16 sur la commune de Bermonville et de l'enquête publique relative à son aliénation,
Vu l'arrêté municipal en date du 05 novembre 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 décembre au 19 décembre 2024,
Vu la délibération n° 25.04.28/48 du 28/04/2025 cédant le chemin à Caux Seine Agglo,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'ENGAGE à signer les servitudes ci-après listées aux bénéfices des propriétaires listées conjointement comme suit :

Nom bénéficiaire de la servitude	Parcelle concernée	Type de servitude
M. GOUEL	181 ZC 43	Servitude de passage en tout temps et à toute heure, à pied et avec tous véhicules à moteur
M. LECOEUR	080 ZL 4	
M. CARPENTIER	080 ZL 56	
M. et Mme BREANT Laurent et Alix	080 ZL 2, 19, 24, 55	
M. BREANT Laurent	080 ZL 23	
M. BREANT Laurent	080 ZL 22 et 25	
M. et Mme BREANT Pierre et Amélie	080 ZL 65	
M. EUDES Marc	080 ZL 6	
M. et Mme EUDES Marc et Karine	080 ZL 5	
Commune de Cléville	Accès au chemin de randonnée	
M. PIMONT Hubert	080 ZL 6	

DIT que les servitudes seront enregistrées par un acte administratif entre la commune de Terres-de-Caux et chaque bénéficiaire,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire
Jean Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

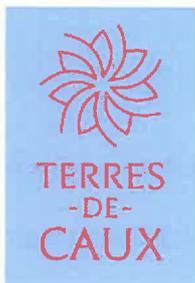
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025





25.04.28 /49 – CHEMIN DE LA CAYENNE – CONCLUSIONS DE SERVITUDES

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 /50- ACQUISITION AB 289 – Propriété D. REVET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.2.2 et 3.2.3 du 05 juin 2023 relatives respectivement aux conventions foncières et techniques du projet de portage de l'îlot B Thélu par l'EPFN,

Vu l'avis des domaines en date du 12 février 2024,

Considérant que la parcelle cadastrée AB 289 n'est pas intégrée dans l'enveloppe financière du projet de l'EPFN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 289 pour une surface de 5a et 70ca,

FIXE le prix d'acquisition au montant forfaitaire de 30 000 € net vendeur,

DIT que les diagnostics immobiliers nécessaires à la cession et la démolition du bien seront à la charge de la commune,

DIT que la commune sera représentée par l'étude Caux Littoral de Me DUMONT, notaire à Terres-de-Caux,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

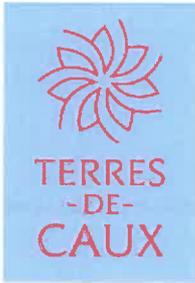
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /50- ACQUISITION AB 289 – Propriété D. REVET**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 /51- ACQUISITION AB 281 – S. COLOMBEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.2.2 et 3.2.3 du 05 juin 2023 relatives respectivement aux conventions foncières et techniques du projet de portage de l'ilot B Thélou par l'EPFN,

Vu l'avis des domaines en date du 12 février 2024,

Considérant que la cession à l'€ symbolique pour une collectivité nécessite que celle-ci puisse justifier de contreparties suffisantes,

Considérant que la cession du bâtiment cadastré AB 282 et 281 par M. Colombel permet à la commune l'aboutissement du projet d'aménagement général suite à l'acquisition des parcelles AB 164, AB 162, AB 163, AB 289, AB 288, AB 41,

Considérant que la cession du bâtiment par Monsieur Colombel le rend dépourvu de stationnement pour les biens dont il est propriétaire sur la parcelle AB 289,

Considérant la signature d'un protocole d'accord entre la commune de Terres-de-Caux et Monsieur Colombel lors de la cession des parcelles AB 281 et 282 à l'EPFN accordant la cession à l'€ symbolique et fixant les règles de réalisation du stationnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la cession à l'€ symbolique en faveur de Monsieur Colombel Sébastien de la parcelle cadastrée section AB numéro 281 pour une surface de 38m²,

DIT que l'acte notarié sera confié à l'étude caux littoral de Me DUMONT, notaire à Terres-de-Caux,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



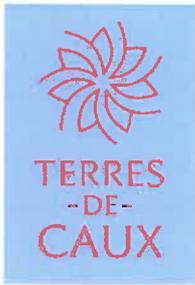
7, avec Fauville au cœur
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /51- ACQUISITION AB 281 – S. COLOMBEL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 /52 - CESSION AB 132 – HOTEL d'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 21 janvier 2025,

Considérant les négociations engagées entre Monsieur LETHUILLIER, gérant de la société ALMENOX, et la commune de TERRES-DE-CAUX ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la cession en faveur de la société ALMENOX du bien cadastrée section AB numéro 132 pour une surface de 4 873 m²,

FIXE le montant de la cession à 385 000€ net vendeur,

DIT que l'acte notarié sera confié à l'étude caux littoral de Me DUMONT, notaire à Terres-de-Caux,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

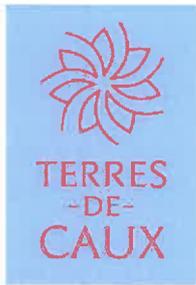
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28/ 53 - Cession AB 123 détachée au profit de la SCI DES ATELIERS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des Domaines sollicité en date du 22 avril 2025,

Vu la division établie par le cabinet GE360 en date du 16 avril 2025 pour la parcelle AB 123 pour la création de deux parcelles distinctes :

- AB 123p d'une surface de 57ca
- AB 123 d'une surface de 7a83ca

Considérant que la parcelle cadastrée AB 123p constitue l'accès à la parcelle AB 124 et permettrait une meilleure circulation au sein de la parcelle AB 124,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession de la parcelle AB 123p d'une surface de 57ca au profit de la SCI DES ATELIERS,

CONSTATE la désaffectation la parcelle détachée du domaine public communal,

DECLASSE le bien du domaine public suite à la désaffectation constatée,

DECIDE que le montant de la cession de la parcelle est fixé à 1 000€,

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur,

DÉSIGNE l'Etude de Maître DUMONT à Terres-de-Caux pour régulariser les actes notariés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

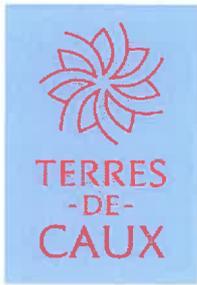
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28/ 53 - Cession AB 123 détachée au profit de la SCI DES ATELIERS**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 / 54 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BIEN AE 390 AU PROFIT DES CONSORTS LAVISSE

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du CGCT,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération n°24.11.04/95 relative à la cession de l'immeuble AE 357 et 358 rue Amiot au profit des consorts LAVISSE,

Considérant la convention de transfert de gestion portant sur une dépendance domaniale publique entre la commune de terres-de-Caux et Caux Seine Agglo pour l'occupation du bien par la maison France Service,

Considérant que le bien est considéré comme domaine public de la commune au vu de sa fonction,

Considérant que la maison France Service doit être transférée au plus tard le 01 novembre 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du bien du domaine public au plus tard le 01 novembre 2025,

DECLASSE le bien du domaine public suite à la désaffectation constatée,

APPROUVE la cession de l'immeuble au profit Mr LAVISSE Fabien, demeurant à Terres-de-Caux,

DIT que les actes seront régularisés en l'étude de l'Office Notarial Caux Littoral à Terres-de-Caux,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

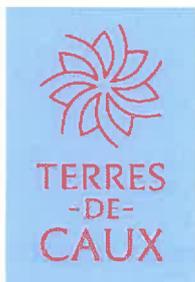
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /54 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BIEN AE 390 AU PROFIT
DES CONSORTS LAVISSE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Préambule

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue :

ENTRE

L'indivision PENNA HAQUET composée de

- Monsieur PENNA Wandrille Luc Philippe, né le 15/01/1985 à ROUEN (76)
Demeurant 1141 Route du Conihout 76480 JUMIEGES
- Madame LEBREC Agnès Odile Nicole épouse HAQUET, né le 28/11/1949 à NEUILLY-SUR-SEINE (75)
Demeurant 19 AV MAC MAHON 75017 PARIS

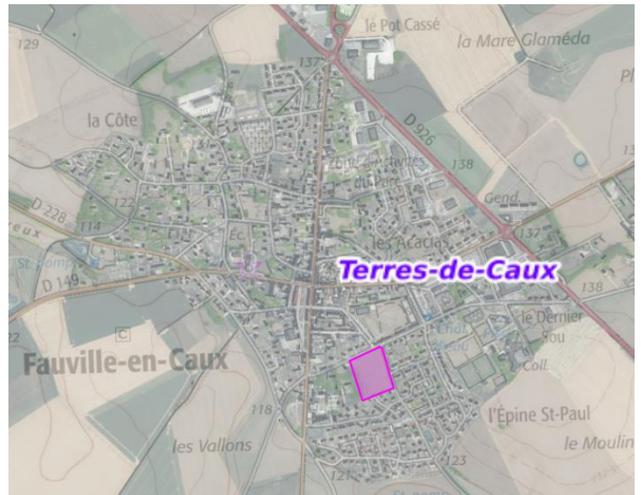
En qualité de propriétaire du terrain cadastré section AD n°118

ET

la commune de TERRES DE CAUX

Représentée par Monsieur le Maire, M. Jean-Marc VASSE
Hôtel de Ville - BP15 Fauville-en-Caux 76640 TERRES-DE-CAUX

L'indivision PENNA HAQUET est propriétaire de parcelle cadastrée section AD n°118 Cette parcelle est constructible. Cette propriété est située dans l'angle sud-ouest du carrefour entre la rue de Normandie et la Rue du Petit Bois.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Article 1

La commune de TERRES DE CAUX s'engage à réaliser l'ensemble des équipements suivants dont la liste et le coût prévisionnel des travaux en date du 02/04/2025 sont fixés ci-après :

COMMUNE DE TERRES DE CAUX**A : TRAVAUX****ESTIMATION DES COÛTS VRD VOIRIE PARTAGEE**

Nota : Cette estimation a été réalisée par ENTRE CIEL ET TERRES (Samuel Craquelin -Architecte Paysagiste) à la date du 03/04/2025

Numéro	Désignation	Prix HT
1	Total Installation CHANTIER	1 900,00 €
2	Total TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS	9 250,00 €
3	Total EAUX PLUVIALES	10 450,00 €
4	Total EAUX USEES	26 300,00 €
5	Total RESEAUX SOUPLES	17 400,00 €
6	Total VOIRIE	65 130,00 €
7	Total MOBILIER URBAIN, MACONNERIE PAYSAGERE et SIGNALISATION	1 500,00 €
8	Total ESPACES VERTS ET CLOTURES	6 160,00 €
9	Total Investigation et traitement des cavités	15 116,00 €
TOTAL HT TRAVAUX VOIRIE PARTAGEE		153 206,00 €
TOTAL TTC TRAVAUX VOIRIE PARTAGEE		183 847,20 €

ESTIMATION DES COÛTS RESEAUX ASSURES PAR LE SDE 76

TOTAL TTC TRAVAUX SDE 76 133 318,00 €

MONTANT ESTIME DES TRAVAUX TTC

317 165,20 €

B : ETUDES**COÛT DES ETUDES**

1	REDACTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)	1 350,00 €
2	MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (VRD)	16 500,00 €
TOTAL HT DES ETUDES		17 850,00 €
TOTAL TTC DES ETUDES		21 420,00 €

C : TERRAIN**COÛT DU TERRAIN**

SUPERFICIE VOIRIE PARTAGEE : 885 M²

PRIX DE VENTE : 33 €/M²

TOTAL PRIX DE LA VOIE PARTAGEE

29 205,00 €

TOTAL GLOBAL TTC ARRETE A

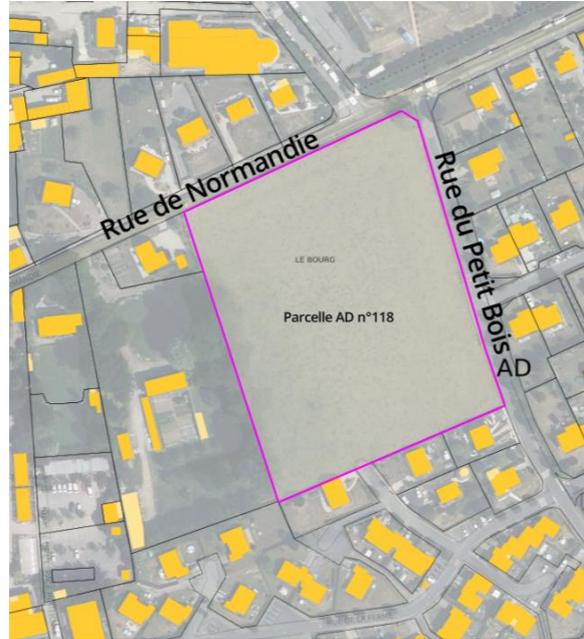
367 790,20 €

Article 2

La Commune de TERRES DE CAUX s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 1, au plus tard dans un délai de 24 mois à compter de la signature de la présente convention.

Article 3

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le périmètre de la parcelle AD n°118 présenté sur le plan ci-contre et sur laquelle sera édifiée une voirie d'une surface de 885 m² par la commune.



La surface du lot A (Indivision Penna Haquet) prise en compte dans le calcul des proratas de surface est 12 170 m² c'est-à-dire 16 500 - 4 330 m².

La surface du lot B (Terres-de-Caux) prise en compte dans le calcul des proratas de surface est 4 330 - 885 = 3 445 m².

Le prorata des surfaces s'entend donc comme suit :

Lot A	12 170 m ²	77,94%
Lot B	3 445 m ²	22,06%
Total	15 615 m ²	100%

Article 4

L'indivision PENNA HAQUET (ou ses ayants droit) s'engage à verser à la commune de TERRES DE CAUX la fraction du coût des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 5 de la présente convention.

La répartition des coûts calculé est donnée dans le tableau suivant

Montant Total de l'Aménagement		Montant estimé à 367 790,20 €
Part Indivision PENNA HAQUET	LOT A	Montant estimé à 286 655,68 €
Part communale	LOT B	Montant estimé à 81 134,52 €

En conséquence, le montant de la participation totale à la charge de l'indivision PENNA HAQUET s'élève **286 655,68€** par consentement mutuel des parties.

Cette fraction représente 77,94 % du coût total TTC de l'aménagement prévu

Article 5

Si un indice de cavité ou une cavité venait à être découvert tant sur le lot acquis par la commune (lot B) que sur la partie restant appartenir à l'indivision PENNA HAQUET (lot A) et empêchant ainsi toute mise en valeur des lots, la charge de la mise en valeur des lots sera à insérer dans le PUP afin que l'opération complète puisse aboutir.

La dépense relative à cette charge sera assurée par la commune de TERRES DE CAUX et l'indivision PENNA participera dans la proportion définie dans l'article 3.

Article 6

En exécution d'un titre de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, l'indivision PENNA HAQUET (ou ses ayants droit) s'engage à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à sa charge dans les conditions suivantes :

- En trois versements,

- ✓ 1 premier versement de 5%, 30 jours à la date de la signature de l'acte d'achat par la commune de TERRES DE CAUX du lot B ;
- ✓ 1 deuxième versement de 50%, 30 jours suivant la première déclaration d'ouverture de chantier par le pétitionnaire suite à une autorisation d'urbanisme purgée de tout recours (ou par le constat de cette première ouverture de chantier par la commune) sur le terrain de l'indivision PENNA HAQUET (ou ses ayants droit)
- ✓ 1 troisième versement de 45%, 18 mois suivant la première déclaration d'ouverture de chantier par le pétitionnaire suite à une autorisation d'urbanisme purgée de tout recours (ou par le constat de cette première ouverture de chantier par la commune) sur le terrain de l'indivision PENNA HAQUET (ou ses ayants droit).

Article 7

La durée d'exonération de la taxe d'aménagement est de 5 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie

Article 8

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

Article 9

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés seront restituées à l'indivision PENNA HAQUET (ou ses ayants droit) sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Article 10

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention y compris pour réviser le montant de la participation à la hausse ou à la baisse.

Article 11

Un avis mentionnant la signature de cette convention et le lieu où elle peut être consultée sera affiché pendant un mois en mairie.

Cette convention sera tenue à la disposition du public à la mairie de TERRES DE CAUX.

Fait à TERRES DE CAUX, le 2025 en 3 exemplaires originaux

Signatures des parties :

INDIVISION PENNA HAQUET	Signature + date
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Wandrille PENNA 	
<ul style="list-style-type: none"> • Madame Agnès HAQUET 	

Commune de TERRES DE CAUX	Signature + date
<ul style="list-style-type: none"> • Le Maire, Monsieur Jean-Marc VASSE 	

Objet de la délibération : 25.04.28 / 55 – MEDICOBOIS : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Considérant le projet d'aménagement de la parcelle AD 118,

Considérant que les frais d'aménagement nécessaires à l'installation d'un pôle de santé et d'une zone d'habitat,

Considérant la rédaction de la convention de PUP proposée entre la commune et les propriétaires qui précise toutes les modalités de ce partenariat,

Considérant les principales dispositions de ce projet de convention,

Considérant l'accord des consorts PENNA sur le projet de la convention de UPUP,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 20 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE,

METTRE EN OEUVRE la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,

ET DE CONCLURE la convention de projet urbain partenarial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les Consorts Hacquet / Penna une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre des parcelles cadastrées AD 118 ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DE PRENDRE ACTE par voie de conséquence de l'exonération de la Taxe d'Aménagement pour une période de 5 années pour toute construction sur la parcelle AD 118.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 / 55 – MEDICOBOIS : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les parcelles :

- AD 27 d'une surface de 03a et 00ca
- AD 30 d'une surface de 01a et 10ca
- AD 31 d'une surface de 01a et 34ca

Considérant le calcul du prix HT de cession établi par l'EPF Normandie comme suit :

Foncier :	45 000 €
Procédure :	0 €
Marge :	1 438.62 €
Total HT:	46 438.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le rachat des parcelles cadastrées section AD numéros 27, 30 et 31 d'une superficie totale égale à 05a et 44ca au prix de 46 438.62 € HT,

DIT que les frais d'actes seront supportés en sus par la commune de Terres-de-Caux,

DIT que les actes notariés seront passés en l'étude CAUX LITTORAL de Maître Dumont notaire à Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés de cession des dites parcelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



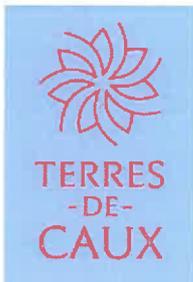
7, avec Fauville au cœur
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



25.04.28/ 56 – RACHAT PORTAGE EPFN AD 27, 30 et 31 – RUE DES CASTORS

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s’est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28/ 57 – RACHAT PORTAGE EPFN AD 25 – RUE DES CASTORS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les parcelles : AD 25 d'une surface de 11a et 70ca,

Considérant le calcul du prix HT de cession établi par l'EPF Normandie comme suit :

Foncier :	50 000 €
Procédure :	0 €
Marge :	1 399.13 €
Total HT:	51 399.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le rachat de la parcelle cadastrée section AD numéros 25 d'une superficie totale égale à 11a et 70ca au prix de 46 438.62 € HT,

DIT que les frais d'actes seront supportés en sus par la commune de Terres-de-Caux,

DIT que les actes notariés seront passés en l'étude CAUX LITTORAL de Maitre Dumont notaire à Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés de cession des dites parcelles ainsi que tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

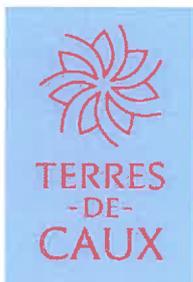
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : **25.04.28 /58- Tarifs transports scolaires avec Caux Seine Agglo**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention relative au remboursement des frais de transports scolaires par la commune de Terres-de-Caux à Caux Seine Agglo pour l'année scolaire 2025/2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la prise en charge financière par la commune de Terres-de-Caux comme suit :

Année scolaire 2024/2025				
Catégorie	Tarif Caux Seine Agglo	Participation Caux Seine Agglo	Participation Terres-de-Caux	
Transports scolaires				
Collégiens Demi-pensionnaire	140 €	70€ (50 %)	65 €	
Collégiens interne	70€	35€ (50 %)	30 €	
Primaire	70€	Aucune	70 €	
Transports scolaire avec Tarification solidaire avec QF < 500 €				
Collégiens Demi-pensionnaire	50% des montants ci-dessus	50 % de la tarification solidaire	35 €	
Collégiens interne			15 €	
Primaire			Aucune	35€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation des frais de transports scolaires de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



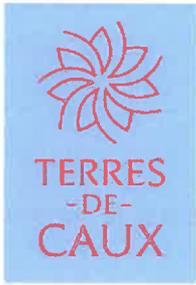
7, avec Fauville au coeur
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /58- Tarifs transports scolaires avec Caux Seine Agglo**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : : 25.04.28/ 59 – APPROBATION DU RAPPORT DE SOUTIEN 2024 AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions quadriennales d'objectifs et de moyens conclus avec les associations du territoire,

Considérant le rapport de soutien aux associations conventionnées au titre de la saison 2023/2024 ou de l'année 2024 en annexe de la présente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de soutien aux associations conventionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

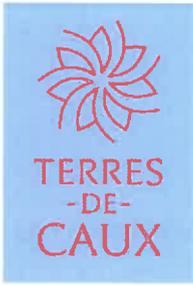
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28/ 59 – APPROBATION DU RAPPORT DE SOUTIEN 2024 AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

APPLICATION DES CONVENTIONS QUADRIENNALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

EXERCICE 2024

14 de nos associations sont conventionnées :

Pour le **COMITE DES SPORTS** :

- L'Association Sportive Fauvillaise
- Le Foyer des Jeunes
- Le Judo Club Fauvillais
- Le Club Synchro les Océanes Cœur de Caux
- L'Association Sportive OSCB
- Le Club des Dauphins Caux Natation
- Le Full Contact et Kick-Boxing
- L'ASAA
- Le Team 3C

Pour le **COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES** :

- Les Amis de la Saint Jean
- Le Concours Agricole Albert Boivineau
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Pour le **COMITE DE LA MEMOIRE ET DES JUMELAGES** :

- L'association de Jumelage
- L'ACPG-CATM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

COMITE DES SPORTS

Subventions calculées sur la base :

- des effectifs
- plus l'attribution de forfaits : forfait relatif aux niveaux de compétition + un forfait relatif à la formation + un forfait s'il y a la présence d'adhérents séniors ou une section de sport adapté

Pour les **EFFECTIFS**, soutien sur les bases suivantes par adhérent/licencié :

- mineur Caussiterrien (jusqu'à 17 ans) : 30 euros
- encadrant diplômé : 30 euros
- dirigeant Caussiterrien : 35 euros
- 18-25 ans Caussiterrien : 25 euros
- adulte Caussiterrien en compétition : 20 euros
- adhérent/licencié diplômé grâce à l'association : 50 euros

Concernant les **FORFAITS**, soutien sur les bases suivantes :

- **COMPETITION**
 - o niveau départemental : 250 euros
 - o niveau régional : 350 euros
 - o niveau inter-régional : 450 euros
 - o niveau national : 600 euros
- **FORMATION**
 - o encadrant diplômé : 250 euros
 - o formation d'adhérent/licencié : 250 euros
- **SECTION SPORT ADAPTE, SPORT SANTE OU ADHERENT SENIOR**
 - o Forfait section sport adapté ou présence d'adhérents séniors (+ 62 ans) : 250 euros

EFFECTIFS

Associations	Mineurs de TDC (jusqu'à 17 ans)	Encadrants diplômés	Dirigeants de TDC	18-25 ans de TDC	Adultes de TDC en compétition	Adhérents diplômés grâce à l'association
Les Dauphins	12	1	2	0	0	5
OSCB	4	0	3	1	0	0
Foyer des Jeunes	64	5	6	0	5	0
Judo Club	40	2	0	0	0	0
Full Contact Kick Boxing	12	4	3	1	0	4
ASF	101	20	23	14	18	2
Les Océanes	19	4	1	2	0	1
ASAA	0	0	4	0	21	0
Team 3C	0	3	2	1	1	0

Associations	Mineurs de TDC (jusqu'à 17 ans)	Encadrants diplômés	Dirigeants de TDC	18-25 ans de TDC	Adultes de TDC en compétition	Adhérents diplômés grâce à l'association	Total
Tarifs base	30 €	30 €	35 €	25 €	20 €	50 €	
Les Dauphins	360 €	30 €	70 €	0 €	0 €	250 €	710 €
OSCB	120 €	0 €	105 €	25 €	0 €	0 €	250 €
Foyer des Jeunes	1 920 €	150 €	210 €	0 €	100 €	0 €	2 380 €
Judo Club	1 200 €	60 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 260 €
Full Contact Kick Boxing	360 €	120 €	105 €	25 €	0 €	200 €	810 €
ASF	3 030 €	600 €	805 €	350 €	360 €	100 €	5 245 €
Les Océanes	570 €	120 €	35 €	50 €	0 €	50 €	825 €
ASAA	0 €	0 €	140 €	0 €	420 €	0 €	560 €
Team 3C	0 €	90 €	70 €	25 €	20 €	0 €	205 €
Total	7 560 €	1 170 €	1 540 €	475 €	900 €	600 €	12 245 €

FORFAITS

Associations	Compétition				Formation		Section sport adapté, sport santé ou adhérent sénior (+ de 62 ans)	Forfait pluridiscipline - Associations de loisirs	Total
	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau inter-régional	Niveau national	Encadrant diplômé	Formation d'adhérent			
Tarifs base	250 €	350 €	450 €	600 €	250 €	250 €	250 €	30 €	
Les Dauphins	250 €	350 €				250 €			850 €
OSCB								120 €	120 €
Foyer des Jeunes	250 €						250 €	270 €	770 €
Judo Club	250 €	350 €		600 €	250 €				1 450 €
Full Contact Kick Boxing		350 €		600 €	250 €				1 200 €
ASF	250 €	350 €			250 €	250 €	250 €		1 350 €
Les Océanes	250 €	350 €			250 €	250 €			1 100 €
ASAA									0 €
Team 3C		350 €	450 €						800 €
Total	1 250 €	2 100 €	450 €	1 200 €	1 000 €	750 €	500 €	390 €	8 030 €

TOTAL VERSE

Associations	Soutien effectifs	Soutien forfaits	Total
Les Dauphins *	825 €	1 100 €	2 095 €
OSCB *	250 €	120 €	413 €
Foyer des Jeunes	2 380 €	770 €	3 150 €
Judo Club	1 260 €	1 450 €	2 710 €
Full Contact Kick Boxing	810 €	1 200 €	2 010 €
ASF	5 245 €	1 350 €	6 595 €
Les Océanes	825 €	1 100 €	1 925 €
ASAA **	560 €	0 €	500 €
Team 3C	205 €	800 €	1 005 €
Total	12 360 €	7 890 €	20 403 €

Montant du minimum	Montant du plafond
2 095 €	6 300 €
413 €	1 400 €
2 153 €	6 500 €
400 €	4 000 €
400 €	3 100 €
2 266 €	7 200 €
1 125 €	3 400 €
400 €	500 €
400 €	1 700 €

* Application du montant minimum de la convention ** Application du montant maximum de la convention

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

Les Amis de la Saint Jean

Soutien calculé au taux de 40 % des dépenses subventionnables, lesquelles sont prises en compte jusqu'à un plafond de 18 500 euros, soit un montant maximum de subvention de 7 400 euros.

Dépenses 2024 : 19 977,58 euros

Montant de la subvention : 7 400 euros

Le concours agricole Albert Boivineau

Soutien calculé au taux de 40 % des dépenses subventionnables, pour le versement d'une somme maximum de 5 300 euros.

Dépenses 2024 : 11 990,90 euros

Montant de la subvention : 4 796,93 euros

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Soutien sur la base d'un montant forfaitaire de 0,50 euro par habitant Caussiterrien pour le fonctionnement de l'association dans le cadre de la cohésion et l'entraide entre les sapeurs-pompiers ainsi que l'animation entre les sapeurs-pompiers.

Sur la base de 4 320 habitants, le montant du soutien est de 2 160 euros.

COMITE DE LA MEMOIRE ET DES JUMELAGES

Association de Jumelage

Soutien déterminé comme suit :

- Un montant forfaitaire de 500 euros
- La prise en charge des frais d'organisation et de réalisation des échanges des jeunes membres de l'association :
 - o A raison de 50 % pour l'accueil des séjours
 - o A raison de 50 % du reste à charge après déduction des subventions de l'OFAJ ou autres
- La prise en charge de 30 % pour tous les frais de réception du jumelage à Terres-de-Caux

Soutien minimum de 500 euros, soutien maximum de 3 000 euros

Montant de la subvention : 500 euros

Application uniquement du montant forfaitaire en attente du PV de l'AG et de la production des comptes

ACPG – CATM

Soutien sur la base d'un montant forfaitaire de 0,20 euro par habitant Caussiterrien pour le fonctionnement de l'association dans le cadre des évènements liés à la mémoire.

Sur la base de 4 320 habitants, le montant du soutien est de 864 euros.

Les conventions sont pluriannuelles mais elles restent soumises au **principe d'annualité budgétaire** de la Commune. Une disposition y fait mention dans chaque convention.

Objet de la délibération : 25.04.28/ 60 – APPROBATION DU RAPPORT DE SOUTIEN 2024 AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNÉES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions quadriennales d'objectifs et de moyens conclus avec les associations du territoire,

Considérant le rapport de soutien aux associations non conventionnées au titre de la saison 2023/2024 ou de l'année 2024 en annexe de la présente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de soutien aux associations non conventionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

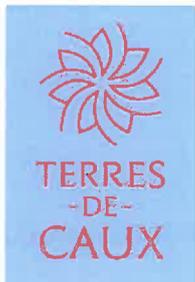
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



**25.04.28/ 60 – APPROBATION DU RAPPORT DE SOUTIEN 2024
AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNÉES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

SUBVENTIONS EXERCICE 2024

Selon les associations, les règles de soutien sont établies de la manière suivante :

- un soutien par adhérent Caussiterrien
- un soutien régulier avec un montant composé d'un forfait + un montant par adhérent Caussiterrien + éventuellement une participation à l'évènement (limité à un nombre d'évènements)
- un soutien en cas d'évènement exceptionnel sur présentation d'un projet budgété
- un soutien sur la base d'un montant forfaitaire par habitant (associations à vocation sociale)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

TYPE DE SOUTIEN

COMITE DES SPORTS

Association Omnisport Ricarvillaise : soutien à l'évènement

COMITE DE LA CONVIVIALITE

Trait d'Union de Sainte Marguerite sur Fauville

Club de l'Amitié d'Auzouville Auberbosc

Club des Anciens de Bermonville

Club des jours Heureux de Bennetot

Club de l'Amitié de Ricarville

Club de l'Amitié de Saint Pierre Lavis

Club Rencontre/Loisirs Fauville

Pour les 7 associations du Comité de la Convivialité, soutien avec un montant composé d'un montant de 10 euros par adhérent Caussiterrien + une participation aux manifestations réalisées à hauteur de 129 euros (participation dans la limite de 4 manifestations)

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

RERS Terres de Caux : soutien à hauteur d'un montant par adhérent Caussiterrien

ACLS Saint Pierre Lavis : soutien à hauteur d'un montant par adhérent Caussiterrien

ALJC Bennetot : participation à l'évènement sur la base du nombre de participants (voyages)

COMITE DE L'ACTION SOCIALE

Croix Rouge Française : montant forfaitaire par habitant Caussterrien
Secours Catholique : montant forfaitaire par habitant Caussterrien
ADMR : montant forfaitaire par habitant Caussterrien
Les Papillons Blancs : montant forfaitaire

COMITE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

Coopératives scolaires : participation à l'évènement (sorties scolaires)

MONTANTS DES SUBVENTIONS

COMITE DES SPORTS

Association Omnisport Ricarvillaise : soutien à l'évènement (La Ricarvillaise) limité à 20 % des dépenses éligibles avec une subvention maximale de 400 euros sur présentation d'un budget

Budget 2024 : 1 986,23 euros

Subvention versée : 397,25 euros

COMITE DE LA CONVIVIALITE

Soutien avec un montant composé d'un montant de 10 euros par adhérent Causseiterrien + une participation aux manifestations réalisées à hauteur de 129 euros : voyages, repas, concours, lotos (participation dans la limite de 4 manifestations)

Associations	Evènements 2024			Evènements 2023			Evènements exceptionnels			Subvention adhérents		Total subvention
	évènements subventionnables	évènements subventionnés 2024	Total subvention évènements	Evènements subventionnés 2023	Evènements réalisés 2023	Rappel	goûter exceptionnel (Noël..)	évènement exceptionnel	Subventions exceptionnel	nb adhérents TDC	Total subvention adhérents	
Rencontres et loisirs Fauville	4	4	516 €	4	9	0			0 €	56	560 €	1 076 €
Club trait d'union Ste Marguerite	5	4	516 €	3	3	0			0 €	14	140 €	656 €
Club des anciens de Bermonville	4	4	516 €	4	7	0	0 €	0 €	0 €	44	440 €	956 €
Club de l'amitié Auzouville	0		0 €	4		0			0 €		0 €	0 €
Club de l'amitié Ricarville	7	4	516 €	4	6	0			0 €	24	240 €	756 €
Club des jours heureux Bennetot	2	2	258 €	1	2	129 €			0 €	15	150 €	537 €
Club de l'amitié St Pierre Lavis	11	4	516 €	4	10	0	0 €	0 €	0 €	39	390 €	906 €
Totaux	33	22	2 838			129 €				192	1 920 €	4 887 €

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

- RERS Terres de Caux** : Soutien à hauteur de 10 euros par adhérent. 48 adhérents Caussiterriens.
Subvention versée : 480 euros
- ACLS Saint Pierre Lavis** : soutien à hauteur de 10 euros par adhérent majeur et 5 euros par adhérent mineur
39 adhérents majeurs
16 adhérents mineurs
Subvention versée : 470 euros
- ALJC Bennetot** : soutien à hauteur de 4 euros par participant à un voyage organisé.
Pas de voyage organisé en 2024

COMITE DE L'ACTION SOCIALE

- Croix Rouge Française** : montant forfaitaire de 1 euro par habitant Caussiterrien sur la base 4 320 habitants
Subvention versée : 4 320 euros
- Secours Catholique** : montant forfaitaire de 0,20 euro par habitant Caussiterrien sur la base de 4 320 habitants
Subvention versée : 864,00 euros
- ADMR** : montant forfaitaire de 0,50 euros par habitant Caussiterrien sur la base de 4320 habitants
Subvention versée : 2 160 euros
- Les Papillons Blancs** : montant forfaitaire de 50 euros
Subvention versée : 50 euros

Objet de la délibération : **25.04.28/ 61 – ENGAGEMENTS BUDGETAIRES 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions quadriennales d'objectifs et de moyens liant la commune aux associations pour son soutien financier,

Considérant le soutien apporté aux associations non conventionnées,

Considérant le principe d'annualité budgétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que le soutien aux associations soit conforme aux engagements 2025 définis dans l'annexe jointe à la présente délibération,

DIT que les montants précisés sont inscrits au budget 2025 à l'article 6574,

CHARGE monsieur le Maire de signer tout acte en application de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

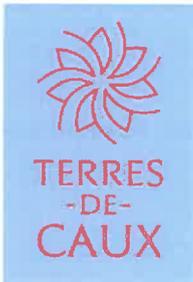
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s’est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

ENGAGEMENTS 2025

Associations	BP 2025	Rattachement prévus au 31.12.2024	Mandatement réel au 09/04/2025 (en rattachement des soldes 23/24 ou acompte 24/25)	Plafond
Club de l'Amitié Auzouville	100			NC
Club de l'Amitié Ricarville	800		766	NC
Club de l'Amitié St Pierre Lavis	926		926	NC
Club des Anciens Bermonville	956		956	NC
Club Jours Heureux - Bennetot	670		537	NC
Club Rencontre et Loisirs Fauville	1200			NC
Le Trait D'union	700		507	NC
ALJC Bennetot	0			NC
Amicale des Sapeurs Pompiers	2160	2160		NC
Amis de la Saint Jean	7400	7400	7400	7400
Caux Motos	0			NC
Concours Albert Boivineau	5300	4697,76	1397,76	5300
Dynamique Commerciale	0			NC
RERS	700			NC
AOR Ricarville	500			NC
ASAA	490		490	500
ASF	7200	1300	1350	7200
ACLS	470		470	NC
Foyer des jeunes	6500	2800	820	6500
Full Contact	2500	700		3100
Judo Club	4000	2720	2720	4000
Les Dauphins	3000	1605	1605	6300
Les Océanes	3400			3400
Team 3C	1700	600	800	1700
OSCB	1400	200		1400
OGEC Saint Louis	28000			NC
PARTAGE	100			NC
CHRETIEN	14025		14025	NC
Etablissements scolaires (MFR...)	400			NC
Voyages scolaires	1650		100	NC
ACPG - CATM (Anciens Combattants TDC)	864			NC
Association de Jumelage	3000			NC
Croix Rouge Française Fauville Ourville	4320			NC
ADMR	2160			
CTPS DU PAYS DE CAUX	480			
LES PAPILLONS BLANCS YVETOT	50			NC
Secours Catholique	864			NC
Soutien exceptionnel Mayotte	500	500	500	
TOTAL	108485	24682,76	35369,76	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078200065845-20250428-1061-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 30/04/2025

Objet de la délibération : **25.04.28/ 62 – SOUTIENS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité d'engagement associatif,

Considérant les demandes de soutien financier transmis par des associations extérieures à la commune de Terres-de-Caux,

Considérant le soutien apporté par la commune aux associations du territoire,

Considérant l'offre associative présente sur la commune de Terres-de-Caux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas répondre favorablement aux demandes de soutiens des associations extérieures,

DIT que toute demande pour évènement ou activité exceptionnels sera étudiée au cas par cas,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

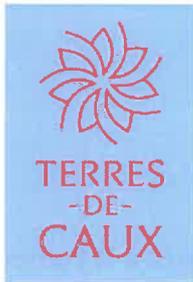
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



25.04.28/ 62 – SOUTIENS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

**Objet de la délibération : 25.04.28 /63- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES –
COMITE ANIMATION ET FESTIVITES – REGLES DE SOUTIEN**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les comités d'Ad Hoc,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEFINIT que le soutien financier sera composé comme suit :

Association	Principe d'attribution
RERS Terres-de-Caux	Soutien par adhérent
ALJC Bennetot	Soutien par adhérent

FIXE les montants de principe comme suit :

Association	Montant
RERS Terres-de-Caux	10 €/adhérent
ALJC Bennetot	5€ / adhérent

DIT que les associations devront fournir chaque année la liste des adhérents,

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

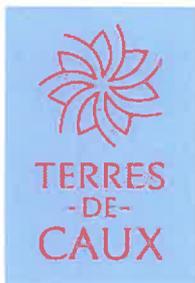
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Pauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /63- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES
- COMITE ANIMATION ET FESTIVITES - REGLES DE SOUTIEN**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : 25.04.28 /64 - SOUTIEN AUX ACTIONS DE « CITOYENNETE ET FRATERNITE » ENGAGEES PAR LES ASSOCIATIONS CAUSSITERRIENNES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les comités d'Ad Hoc,
Considérant la journée annuelle de la fraternité et de la citoyenneté,
Considérant les actions citoyennes menées par des associations caussiterriennes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEFINIT l'attribution d'un bonus citoyen aux associations menant de façon régulière des actions citoyennes relevant des journées de la citoyenneté et de la fraternité,

FIXE le montant de principe comme suit :

Association	Montant
<i>Toute association menant des actions à caractère citoyen</i>	200 €

DIT que les associations devront fournir le justificatif du bon déroulement de leur évènement,

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

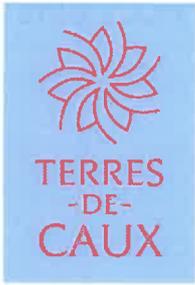
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

**25.04.28 /64 - SOUTIEN AUX ACTIONS DE « CITOYENNETE ET FRATERNITE »
ENGAGEES PAR LES ASSOCIATIONS CAUSSITERRIENNES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025

Objet de la délibération : **25.04.28 /65- SOUTIEN EXCEPTIONNEL FULL CONTACT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de l'open Fauvillais du 06 avril par l'association de full contact,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€ à l'association Full contact dans le cadre de l'organisation de l'open Fauvillais,

INSCRIT la dépense à l'article 6574 du Budget Principal 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Corinne MYMVCHOD



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

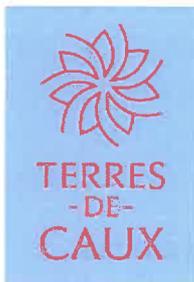
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20250428-1065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Corinne MYMVCHOD

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 16	Absents : 15	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
	LEPRON Dominique	LAVENU Joëlle
	GREAUME Hervé	
	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	LECARPENTIER Stéphane
	DAMBRY Frédéric	LEDUN Christine
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	MYMVCHOD Corinne
VIOLETTE Ghislaine		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 30/04/2025

Date de mise en ligne : 02/05/2025